

Communauté de Communes du

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
 Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
 Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
 Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/102

JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 20 juin 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Ménéghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2023 pour les motifs et les montants suivants :

- Intégrer 15 000 € d'intérêts de l'emprunt de la maison de santé débutant en octobre 2023, compensés par une dotation de fonctionnement de l'Etat supérieur à l'attendu.
- Ajuster les montants de remboursement d'avance de la maison de santé 44 000 € (opération comptable neutre).

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	66	66111	15 000,00 €			
Dotation d'intercommunalité				74	74124	15 000,00 €
	TOTAL		15 000,00 €	TOTAL		15 000,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Remboursement avance travaux	041	2313	44 000,00 €	041	238	44 000,00 €
	TOTAL		44 000,00 €	TOTAL		44 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2023 telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport,

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/7/23 et de sa publication le 6/7/23